

DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025





Le cadre légal

Depuis l'adoption de la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) le 6 février 1992, les collectivités territoriales sont tenues d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ce DOB constitue la première étape du cycle budgétaire annuel et revêt une importance cruciale pour rendre compte de la gestion de la collectivité à travers une analyse rétrospective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi « NOTRe »), a renforcé l'obligation d'information des assemblées délibérantes.

Désormais, le DOB doit impérativement s'appuyer sur un rapport élaboré par le Président, intégrant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat offre aux élus communautaires l'opportunité de discuter des orientations budgétaires qui détermineront les priorités affichées dans le budget primitif, et potentiellement au-delà pour certains programmes pluriannuels. Il doit également servir à informer les élus sur l'évolution financière de la collectivité, en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles influençant les capacités de financement.

Une nouvelle exigence, introduite par la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022, stipule que les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (Budget principal et budgets annexes) doivent être clairement définis.

Le Budget Primitif 2025 devra ainsi répondre de manière optimale aux préoccupations du District et de ses habitants, dans un contexte exceptionnel marqué par l'adoption de la loi spéciale et de l'absence de vote de Loi de Finances 2025.



La situation économique et budgétaire globale

- **La conjoncture mondiale : ralentissement de la croissance**

Au niveau mondial, l'année 2024 est caractérisée par des niveaux d'inflation persistants, avoisinant 3 %, ce qui incite la majorité des banques centrales à maintenir leur politique de resserrement monétaire. Jusqu'à présent, la croissance du PIB a surpassé les prévisions, bien qu'elle commence à montrer des signes de modération. Les conditions financières demeurent restrictives, en raison des récentes augmentations généralisées des taux d'intérêt réels anticipés.

La croissance du PIB mondial est projetée à 2,7 % en 2024, en baisse par rapport à 2,9 % en 2023, avant de connaître une légère reprise à 3 % en 2025, soutenue par une amélioration des revenus réels et une éventuelle réduction des taux d'intérêt directs par les autorités monétaires. Les disparités croissantes entre les économies devraient persister à court terme, avec une résilience généralement plus marquée dans les économies de marché émergentes par rapport aux économies avancées. En Europe, la croissance devrait rester relativement stagnante par rapport à celle de l'Amérique du Nord et des grandes économies asiatiques.

Les taux d'intérêt semblent avoir atteint un pic, en corrélation avec le ralentissement significatif de l'inflation observé depuis le quatrième trimestre de 2022. L'inflation devrait continuer à diminuer, passant de 6,9 % en 2023 à 5,8 % en 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire continue d'affecter les indicateurs économiques, confirmant ainsi le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale.

- **Zone euro : l'activité a augmenté au 3^{ème} trimestre mais cela va-t-il durer ?**

L'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre en zone Euro. La dynamique de la croissance est très hétérogène au 3^{ème} trimestre de 2024 : l'Espagne continue de performer avec +0,8 % de croissance, et l'activité a accéléré en France à +0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession, avec une croissance de +0,2 %, tandis que l'Italie affiche une croissance nulle au 3^{ème} trimestre 2024.

Pour le 4^{ème} trimestre 2024, une croissance du PIB est anticipée à +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays. En ce qui concerne l'inflation, elle a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2 %. L'inflation diminuera en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services restera lente.

L'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douane sur les entreprises européennes. Selon les estimations de la caisse d'Épargne, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ 0,5 % après un an et de 1 % après trois ans.

- **France : le retour à la réalité après les Jeux Olympiques**

L'activité économique a enregistré une progression de 0,4 % au troisième trimestre, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques de Paris, avec des revenus provenant des ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle comptabilisés durant cette période. Pour l'année 2025, les prévisions de croissance sont affectées par une impulsion budgétaire négative, le gouvernement Barnier ayant annoncé un effort de 60 milliards d'euros. La réduction du déficit public devrait être inférieure aux attentes, s'établissant à 5,5 % en 2025, contre 5,0 % anticipé par le gouvernement, après un taux de 6,1 % en 2024.

Concernant l'inflation, la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en France est estimée à 2,3 % pour 2024, avec une prévision de 1,7 % pour 2025. En octobre, l'inflation a légèrement augmenté à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de diminuer, tandis que l'inflation énergétique est désormais en territoire négatif en rythme annualisé.

La croissance des salaires est restée stable à 2,9 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2024, identique au premier trimestre, avec des augmentations plus marquées dans l'industrie (3,4 %) par rapport au secteur tertiaire (2,8 %) et à la construction (2,8 %). Les salaires augmentent plus rapidement que les prix, ce qui améliore le pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage a diminué de 0,2 point au deuxième trimestre 2024, atteignant 7,3 % en France (hors Mayotte), mais demeure supérieur à la moyenne européenne de 5,9 % en août 2024, après cinq mois à 6 %. Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son niveau le plus élevé historiquement. Cependant, cette amélioration est fragile dans un contexte de ralentissement économique, avec une augmentation des craintes des ménages concernant l'évolution du chômage, bien que celles-ci restent légèrement inférieures à la moyenne à long terme.

En 2023, le déficit public a atteint 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022, et contre 4,4 % prévu dans le projet de loi de finances. Ce creusement du déficit s'explique par trois facteurs : une croissance spontanée des prélèvements obligatoires faible après deux années exceptionnelles post-COVID, la poursuite de baisses d'impôts dépassant 10 milliards d'euros, et une augmentation des dépenses publiques, hors mesures exceptionnelles d'intérêts, à un rythme supérieur à l'inflation. Pour 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %, marquant un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement visait un redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros (environ 2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le plan budgétaire comprenait un effort de réduction des dépenses de 41,3 milliards d'euros et des hausses d'impôts de 19,3 milliards d'euros, avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. Cependant, le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure, engageant la responsabilité du gouvernement. En conséquence, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre.

Cette situation a suspendu l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour 2025, qui ne pourra être définitivement adopté avant la fin de l'année 2024. La Constitution (article 47, alinéa 4) et la Loi Organique relative aux lois de Finances (article 45) permettent au gouvernement de déposer un "projet de loi spéciale" avant le 19 décembre, afin d'assurer la continuité des ressources nécessaires pour 2025.

Le 10 décembre, le Conseil d'État a rendu un avis sur l'interprétation de l'article 45 de la LOLF, permettant au gouvernement de déposer un projet de loi spéciale en l'absence de promulgation d'un projet de loi de finances avant le 31 décembre. Présenté en Conseil des ministres le 11 décembre, le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale le 16 décembre (481 votes pour ; 0 contre), avec trois amendements.

Le texte voté autorise l'État à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (article 1) ; précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, en reprenant le niveau de la LFI 2024 ; autorise l'État à emprunter en 2025 (article 2) ; et autorise les organismes de sécurité sociale à emprunter en 2025 (article 3). Le 18 décembre, le projet de loi a été adopté au Sénat (345 voix pour ; 0 voix contre), et est donc définitivement adopté par le Parlement.

Au moment de la rédaction du DOB, le Projet de loi de finances 2025 n'a pas été déposé au Parlement.

L'ensemble des prévisions budgétaires sont à prendre avec des précautions car selon différents organismes, les hypothèses sont jugées très optimistes.

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime une croissance à 0,8% et non 1,1% selon le gouvernement. La Cour des Comptes confirme que les prévisions gouvernementales sont supérieures aux dernières publications de croissance constatée lors des derniers trimestres 2024.

Principales données financières 2025 (OCDE et FMI)

- Contexte macro-économique
 - Croissance France + 1,1 %
 - Inflation + 1,6 %
- Administrations publiques
 - Déficit public (% du PIB) 5,4 %
 - Dettes publiques (% du PIB) 114,7 %
- Valeur mensuelle du point d'indice de la fonction publique territoriale : 4,92 € depuis le 1^{er} juillet 2023
- Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : 1,7%

La situation du DUF :

Analyse financière rétrospective consolidée 2021-2024

Il est à noter que les résultats de 2024 indiqués dans le DOB sont provisoires.

Afin de rendre l'analyse des comptes homogènes, une consolidation des comptes est réalisée sur la période 2021-2024 pour les budgets suivants :

- Budget Général
- Budget annexe assainissement
- Budget annexe gestion des déchets

D) Analyse consolidée des sections de fonctionnement

A) Les recettes réelles de fonctionnement maintenues dans un contexte incertain

Les recettes réelles de fonctionnement représentent les mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

	Rétrospective (en €)			
	2021	2022	2023	2024
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	5 523 198	5 552 072	5 510 842	5 198 504
Produit des contributions directes	3 729 560	2 203 271	2 215 739	2 127 290
Fiscalité transférée (CVAE-TASCOM-IFER-FNGIR)	3 518 684	3 567 617	2 372 797	3 779 170
Fiscalité indirecte	15 456	2 140 794	3 585 174	2 183 278
Dotations (DGF, dotation de compensations, FCTVA)	3 357 905	3 607 871	3 504 883	3 597 617
Autres recettes d'exploitation	2 150 951	2 605 591	4 171 392	4 077 287
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 295 754	19 677 215	21 360 828	20 963 145

Les recettes diminuent de 1,86 % entre 2023 et 2024, cette diminution est liée à la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe gestion des déchets (1 023 739 € en 2023 contre 282 000 en 2024) ainsi qu'au remboursement de la TVA par le SYDEME en 2023.

○ La vente de produits, prestations de services : il s'agit pour l'essentiel de la facturation des redevances assainissement et d'enlèvement des ordures ménagères, les recettes liées aux redevances d'occupation du domaine public, droit d'entrée piscine.

En 2024, les tarifs de la redevance assainissement ont augmenté de 9,5% mais les recettes obtenues ne sont pas à la hauteur de celles escomptées (+4,33%), la consommation en eau ayant diminué.

Quant à la redevance des ordures ménagères, une augmentation des tarifs de 3% a été votée en 2024 et a augmenté les recettes perçues de 54 000 €.

- Les produits des contributions directes :

Des taux bas restés inchangés depuis la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique au DUF en comparaison avec les EPCI avoisinants (taux de 2024) :

Jusqu'à présent, nous n'avons pas souhaité faire peser sur les ménages et les entreprises, les baisses globales de recettes liées aux réformes imposées par l'Etat. Les taux des taxes sont donc restés inchangés et sont bien inférieurs globalement aux taux pratiqués par les EPCI avoisinants.

	TAUX DUF	TAUX CA SAINT-AVOLD SYNERGIE	TAUX CC FREYMING MERLEBACH	TAUX CC WARNDT	TAUX CC HAUT CHEMIN PAYS DE PANGE	TAUX CC SUD MESSIN
TAUX FONCIER BATI	0.512 %	4,36 %	1,50 %	1,16 %	0,72 %	1,75 %
TAUX FONCIER NON BATI	3.94 %	5,00 %	2,45 %	6,40 %	2,59 %	6,80 %
TAUX COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	19.43 %	22,13 %	21,27 %	19,90 %	18,94 %	18.65 %

	2021	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation (TH)	68 599 €	59 447 €	91 956 €	59 252 €
Foncier Bâti (FB)	117 769 €	122 682 €	131 073 €	136 470 €
Foncier Non bâti (FNB)	33 622 €	34 735 €	37 141 €	38 530 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1 553 708 €	1 638 581 €	1 795 971 €	1 873 663 €
Produit total	1 773 698 €	1 855 445 €	2 056 141 €	2 107 915 €

○ La fiscalité transférée est composée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de réseau (IFER) et le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR).

○ La fiscalité indirecte : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par la TVA a modifié la structure des ressources communautaires et a surtout réduit le levier fiscal du DUF. Depuis 2021, l'évolution de nos produits résulte essentiellement de l'évolution de la TVA.

○ Les dotations : DGF, FCTVA, compensations fiscales de l'Etat pour les entreprises industrielles. Depuis 2019, la DGF progresse de 0.6% en moyenne grâce à la réforme de la dotation d'intercommunalité introduite par la loi de finance de 2019.

○ Les autres produits de gestion courante : il s'agit des loyers perçus par le DUF (VIESSMANN France, GENDARMERIE, APEI, GRUNDFOS...).

B) Des dépenses de fonctionnement du budget général maîtrisées malgré une hausse du coût des fluides

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent les mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement, en y ajoutant les intérêts courus non échus de l'exercice précédent.

	Rétrospective (en €)			
	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général (chap 011)	6 823 315	7 261 052	7 692 008	6 492 692
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 478 985	2 651 891	2 701 160	2 864 992
Atténuation de produit (chap 014)	2 517 076	2 516 515	2 478 925	2 499 790
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 983 845	2 043 895	2 228 466	3 115 888
Intérêts de la dette (art 66111)	640 027	613 747	790 770	824 296
Autres dépenses de fonctionnement	344 603	242 990	1 206 987	121 274
Total des dépenses réelles de fonctionnement	14 787 851	15 330 090	17 098 316	15 918 932

○ Les charges à caractère général ont diminué de 15,59 % entre 2023 et 2024 malgré une hausse des fluides de 21% soit 116 360 €. Elles s'articulent essentiellement autour de l'entretien de notre patrimoine, des espaces verts, des fluides, et des prestations liées aux compétences ordures ménagères et assainissement.

La diminution des dépenses est le résultat d'une stratégie axée sur la maîtrise des contrats du DUF grâce à une mise en concurrence efficace des marchés publics, à la ré-internalisation de missions telles que la veille juridique, les prestations informations, et à un moindre recours aux prestataires.

L'objectif est de garantir la qualité des services tout en respectant nos engagements budgétaires et améliorer la qualité du service public : c'est par exemple le cas avec le nettoyage des points d'apport volontaires, assuré par une entreprise d'insertion.

Au niveau des charges de personnel : Le taux d'évolution des charges de personnel entre 2023 et 2024 est de 6%.

Cela résulte d'une part :

- de mesures exogènes : la revalorisation de l'indice plancher, la modification des bas de grille, la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2024,
- de mesures endogènes : l'internalisation des missions autrefois confiées aux prestataires : informatique, système d'information géographique (SIG), marchés publics, veille juridique.

En matière de ratio, c'est-à-dire des charges de personnel ramenées à la population, le DUF se positionne comme un bon élève avec un coût par habitant de 109 euros. Ce ratio est bien inférieur à la majorité des autres EPCI. Cela résulte d'une stratégie budgétaire rigoureuse et d'une gestion efficace des ressources humaines dans un objectif de maintenir une solidité financière.

EPCI avoisinants : charges de personnel par habitant

Nom	Population	2020	2021	2022	2023
CC du District Urbain de Faulquemont	24 640	99,63 €	100,60 €	107,26 €	109,62 €
CA Saint-Avold Synergie	53 429	97,66 €	113,12 €	113,70 €	132,40 €
CC de Freyming-Merlebach	31 905	73,75 €	73,09 €	80,30 €	77,61 €
CC du Warndt	18 002	150,59 €	175,31 €	183,70 €	195,09 €
CC Haut Chemin - Pays de Pange	19 816	57,43 €	64,09 €	75,95 €	86,04 €
Moyenne du panel en €/habitant		95,81 €	105,01 €	112,18 €	119,57 €

Au 31 décembre 2024, la collectivité compte 56 agents répartis comme suit :

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Apprentis	TOTAL	%
Administrative	18	9	2	29	51,79 %
Technique	17	4	1	22	39,29 %
Sportive	3	2	0	5	8,93 %
TOTAL	38	15	3	56	100,00 %

	Fonctionnaires	Contractuels	Apprentis	TOTAL	Effectif global %
FEMMES	24	10	2	36	64,29%
HOMMES	14	5	1	20	35,71 %

	Fonctionnaires et contractuels (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
Catégorie A	16 %	5 %	11 %
Catégorie B	23 %	11 %	12 %
Catégorie C	61%	20 %	41 %

○ Les atténuations de produits sont composées des attributions de compensation d'un montant de 2 047 608€, figées depuis leur mise en place.

Quant à la contribution au FPIC, celle-ci est répartie de manière dérogatoire et entièrement prise en charge par le DUF. En 2024, 217 806 € ont été versés au titre du DUF et 195 740 € au titre des communes du DUF. Pour rappel, la participation cumulée de 2012 à 2024 est de 4 351 179€.

○ Les charges de gestion courante varient entre 2021 et 2024. Elles sont composées de nos contributions aux budgets annexes (soit 282 000 euros au budget annexe déchets et 456 500 au budget annexe assainissement), ainsi que les versements aux titulaires des contrat de concessions.

L'année 2024, a été marquée par une hausse des fluides qui a mis en difficulté le concessionnaire CRESCENDO. Cela a fait l'objet d'avenant aux 2 contrats.

Les autres charges correspondent aux engagements juridiques auprès des partenaires associatifs et publics dans le domaine de la culture, de l'enseignement, du développement économique, la formation, l'insertion, le tourisme, l'habitat.

○ Les intérêts de la dette ont augmenté de 7,4% entre 2020 et 2024 et de 4,3% entre 2023 et 2024.

- Les autres dépenses concernent les annulations sur titres antérieurs et les provisions.

C) Grands équilibres financiers : une épargne confortée grâce aux efforts de gestion

L'analyse des épargnes permet d'apprécier l'équilibre général de la section de fonctionnement et la capacité à dégager suffisamment de richesse pour faire face au remboursement de sa dette et permettre la réalisation de nouveaux emprunts et investissements.

- Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2021	2022	2023	2024
Epargne de gestion (en €)	4 034 738	4 958 373	4 881 894	5 843 112

- Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (en €)	3 394 710	4 344 625	4 091 124	5 018 817

- Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023	2024
Epargne nette (en €)	1 400 941	2 193 354	1 986 404	2 941 677

Le DUF connaît une augmentation de son épargne en raison de :

- la maîtrise des charges à caractère général,
- les relances de consultation pour des prestations,
- la re-internalisation de missions et un recours moins systématique aux cabinets d'études.

Ces efforts de gestion ont permis d'honorer un niveau d'investissement important.

Ainsi, le DUF a réalisé de nombreux investissements sans augmenter la fiscalité sur les ménages, en comptant sur sa capacité d'autofinancement et le recours à l'emprunt pour les travaux d'assainissement.

D) Analyse consolidée des sections d'investissement : un niveau d'investissement soutenu

	Rétrospective (en €)			
	2021	2022	2023	2024
FCTVA	168 301	254 913	151 449	209 257
Emprunts	4 536 900	0	0	0
Autres recettes (dont subventions)	1 482 605	742 530	1 347 416	809 143
Total des recettes réelles d'investissement	6 187 806	997 444	1 498 865	1 018 400
Sous-total dépenses d'équipement	4 562 040	4 424 774	4 417 697	4 067 805
Autres investissements hors PPI	1 875 000	0	0	994 208
Remboursement capital de la dette	1 988 576	2 151 271	2 104 720	2 077 139
Autres dépenses d'investissement	66 897	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	8 492 513	6 576 045	6 522 417	7 139 152

Entre 2021 et 2024, 17,4 millions d'euros ont été consacrés aux dépenses d'équipement suivantes :

- 12,2 millions d'€ pour les travaux :
 - Construction d'un FESAT
 - Création du Centre de Formation IRTS (anciennement VENTANA)
 - Parking du Golf
 - Installation de points d'apport volontaire sur le territoire du DUF
 - Travaux de mise en assainissement collectif de Marange-Zondrange, Hallering, Zondrange, Fouligny
 - Réhabilitation de la STEP de Créhange
 - Agrandissement de la déchèterie de FAULQUEMONT et mise en conformité de la déchèterie de LONGEVILLE-Lès-SAINT-AVOLD
- 2,5 millions d'€ pour les subventions :
 - MOSELLE FIBRE
 - Dotation d'Aménagement Communautaire (DAC)
 - ADICAPE
 - ADIAGRI
 - Réhabilitation du pôle hébergement du Centre Raymond Bard
 - Soutien à la mise aux normes électriques et étanchéité des ouvrages fortifiés
- 2,7 millions d'€ pour les matériels divers : informatique, caméra, mobilier, bornes incendie, matériels divers en assainissement.

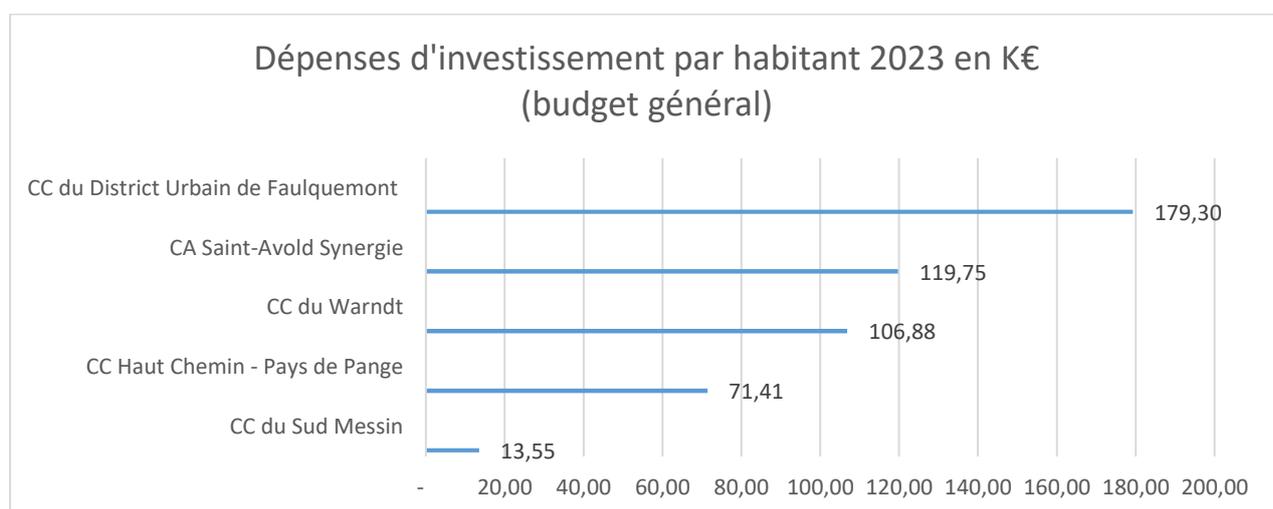
Les investissements ont été financés sur fonds propres à hauteur de 49%, soutenus de façon habituelle par nos partenaires pour 16% (Département, Etat, CAF, Agence de l'eau), par le recours à l'emprunt pour 26% (assainissement et FESAT) et le FCTVA pour 9%.

Comparatif EPCI avoisinants : dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt (budget général)

Nom	Population	2019	2020	2021	2022
CC du District Urbain de Faulquemont	24 695	8 300 K€	6 800 K€	4 500 K€	4 425 K€
CA Saint-Avoid Synergie	53 998	7 200 K€	4 066 K€	6 532 K€	6 880 K€
CC de Freyming-Merlebach	32 109	3 297 K€	4 197 K€	5 525 K€	2 341 K€
CC du Warndt	18 268	2 049 K€	2 652 K€	3 442 K€	2 432 K€
CC Haut Chemin-Pays de Pange	19 803	3 013 K€	1 299 K€	3 049 K€	1 312 K€
CC du Sud Messin	16 726	2 359 K€	1 964 K€	354 K€	376 K€

Le DUF a un niveau d'investissement important et supérieur à la moyenne des dépenses des collectivités avoisinantes. Les dépenses d'équipement par habitant sont de 179,19 euros. Le DUF se situe en 1^{ère} position par rapport aux autres EPCI.

L'objectif est de poursuivre nos investissements grâce à une mobilisation de l'épargne nette, conjuguée à une recherche active de subventions et à un recours à l'emprunt.



Ce niveau d'investissement permet de consolider le niveau d'emploi et d'agir durablement sur le taux de chômage. L'attractivité des entreprises permet de réduire le taux de chômage, mesuré par France Travail.

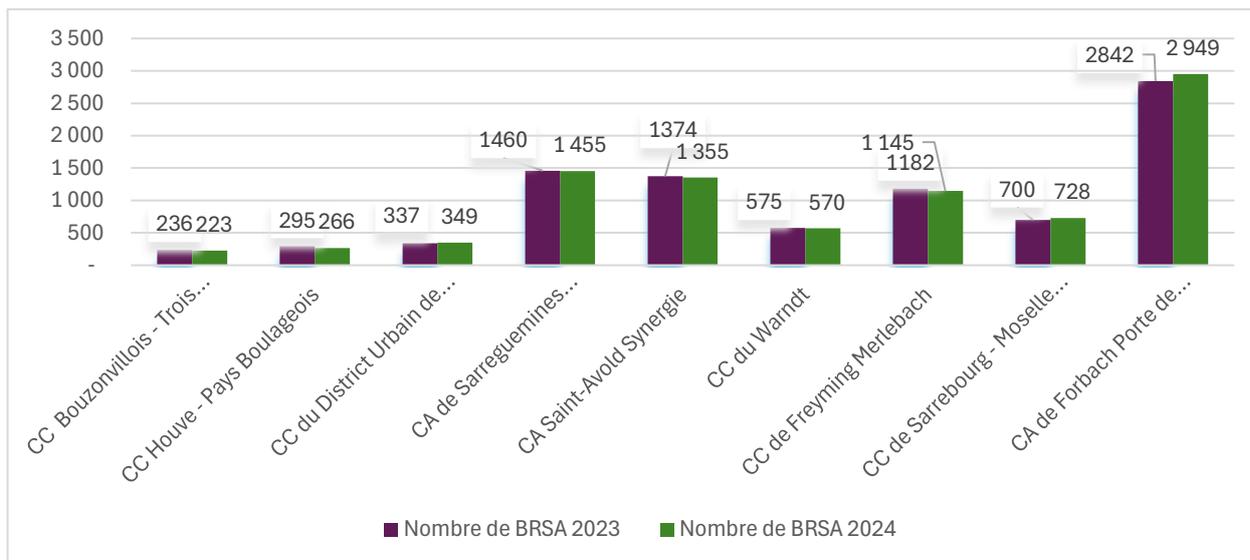
Pour le DUF, le nombre de demandeurs d'emplois est en nette diminution de -8% sur un an et de -13,8% depuis 2 ans toutes catégories de demandeurs (A, B, C).

Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A B C	sept-22	sept-23	sept-24	Var 1 an	Var 2 ans
DUF	1 727	1 628	1 488	-8,6%	-13,8%
CASAS	4 515	4 434	4 225	-4,7%	-6,4%
Forback Boulay	19 746	19 060	18 332	-3,8%	-7,2%
Moyenne Département	79 702	76 545	73 800	-3,6%	-7,4%
Moyenne Région Grand Est	421 722	411 471	405 003	-1,6%	-4,0%

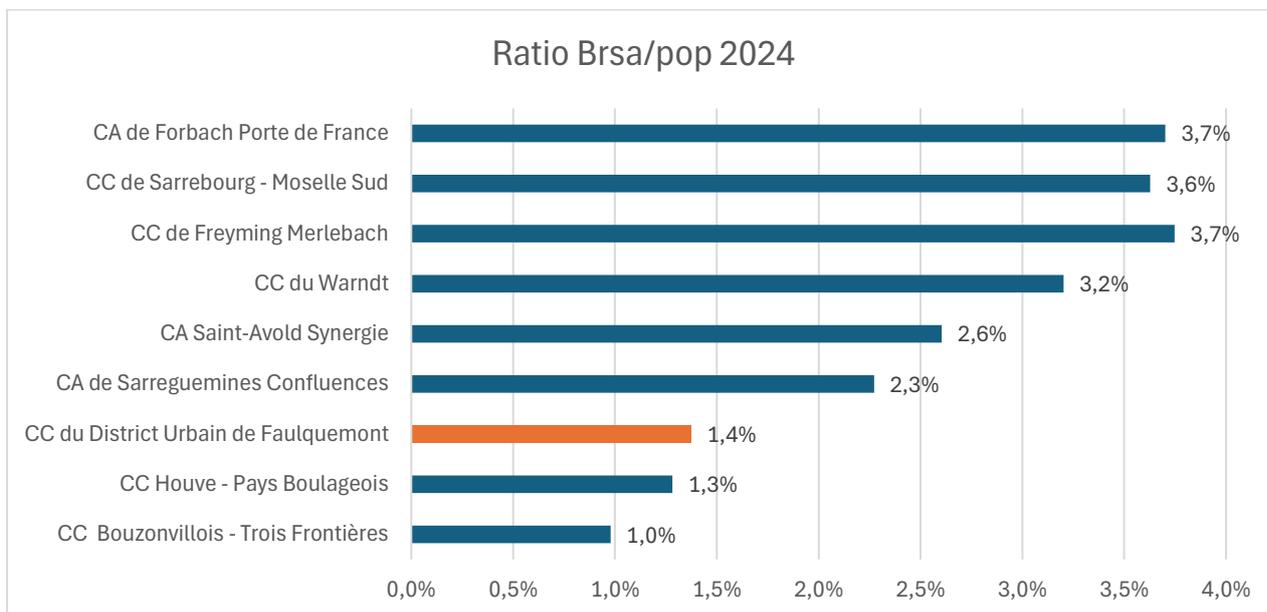
On note que la baisse est moins significative à l'échelle départementale (-3,6%) et régionale (-1,6%).

Le second indicateur qui témoigne de notre dynamisme est le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Les données issues du Département permettent de constater que par rapport à l'an dernier, le taux est resté stable et qu'il est inférieur à la moyenne départementale.



Le nombre de Brsa ramené à la population était de 1,4% en 2024, il est stable par rapport à 2023. La moyenne départementale se situe à 2,3%. Par rapport aux EPCI de Moselle Est, le DUF a l'un des taux le plus faible.



Données issues du Département de la Moselle

E) Un niveau de dette maîtrisé et un encours de dette en baisse

Le ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au DUF pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il s'agit d'un indicateur de solvabilité.

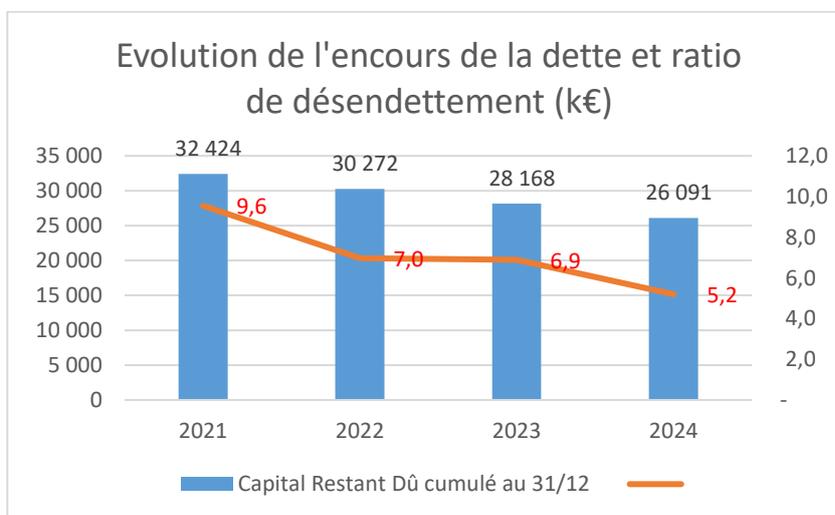
Critères d'appréciation :

- Moins de 6 ans = zone verte, situation financière très satisfaisante
- De 6 à 12 ans = zone médiane, situation satisfaisante
- Plus de 12 ans = zone rouge, situation dangereuse

Le ratio de désendettement est passé de 9,6 ans en 2021 à 5,2 ans en 2024. Le pic se situe en 2020 et 2021 avec le projet d'investissement du FESAT qui a nécessité un nouvel emprunt.

Ce ratio de solvabilité est très satisfaisant en 2024.

Le fonds de roulement est également satisfaisant. Cela permet d'envisager pour les années à venir la poursuite d'une politique d'investissement dans le cadre des compétences du DUF (assainissement, création du centre de santé, aménagement des espaces publics et zones d'activités, soutien aux communes et partenaires).

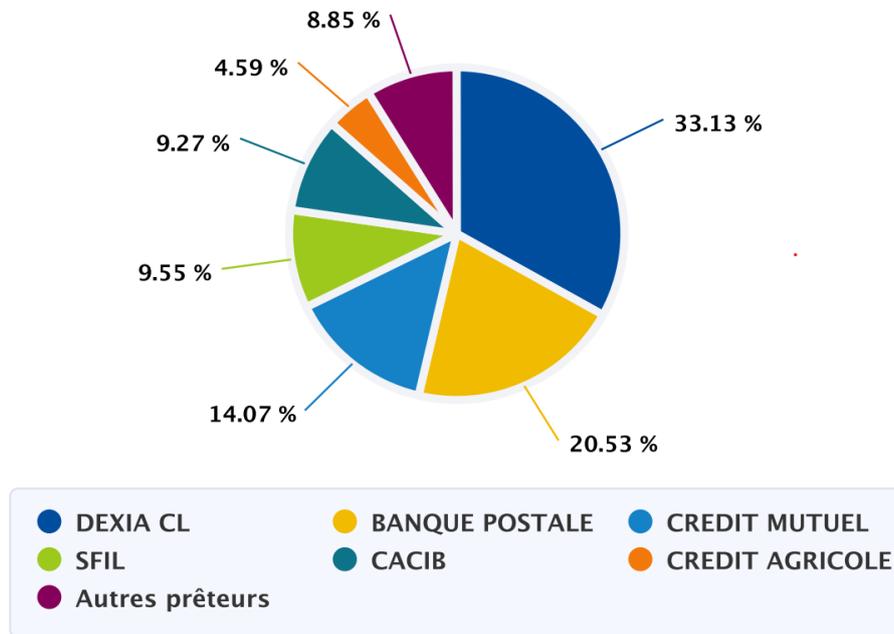


Le budget général et le budget annexe assainissement sont concernés par cette consolidation.

Au 31/12/2024, le ratio de désendettement est de 5,2 ans et le capital restant dû de 26 091 k€.

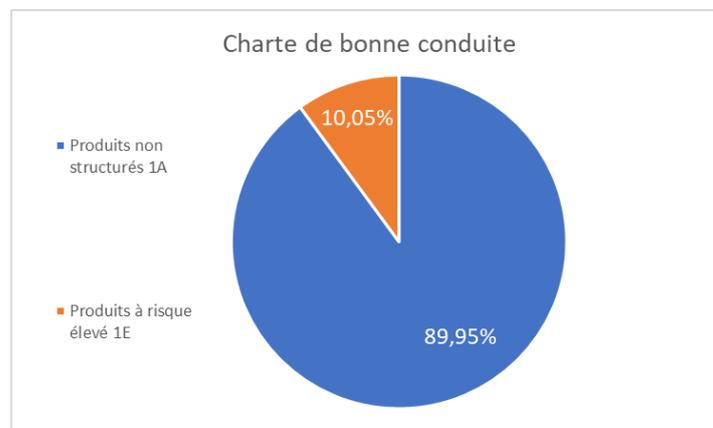
Dette par prêteur :

Répartition des emprunts par prêteur :



L'enjeu du DUF est d'assurer une gestion active de sa dette en diversifiant les prêteurs et d'évaluer les opportunités de rachat de prêts lorsque la conjoncture est favorable.

Le classement des 22 emprunts en fonction du niveau de risque permet de présenter le classement suivant selon la charte Gissler (Charte de Bonne Conduite établie par le Ministère des Finances, qui classe les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses) :





Propositions d'orientations pour 2025

La gestion autonome des collectivités territoriales constitue un principe fondamental de la Constitution française. Toutefois, les communes, en particulier sur le plan financier, sont largement tributaires des décisions de l'État.

Le Projet de Loi de Finances (PLF), élaboré chaque année par le gouvernement et approuvé par la représentation nationale, précise l'évolution des relations financières entre l'État et les collectivités.

Les orientations nationales pour 2025 soulignent un effort substantiel pour redresser les finances publiques. Le PLF pour 2025 s'inscrit dans un contexte de crise politique et budgétaire.

Selon les prévisions actuelles, le déficit public pour 2024 est estimé à 6,1 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse par rapport aux 4,4 % initialement prévus dans le PLF 2024, après un déficit de 5,5 % en 2023. En l'absence de mesures significatives en cours d'élaboration, le déficit public pourrait atteindre environ 7,0 % du PIB en 2025. L'objectif affiché dans le PLF 2025 est de ramener ce déficit à 5,0 % du PIB, marquant ainsi un effort de consolidation dès 2025.

En ce qui concerne, le taux de croissance pour la France, il est de 1,1%. Selon le Haut Conseil des Finances Publiques et la plupart des organismes économiques, le taux proposé est une hypothèse très optimiste. La réalité se situe plus proche de 0,8 %.

Malgré les difficultés budgétaires de l'Etat, les collectivités jouent de plus en plus un rôle d'amortisseur social et économique.

En faisant preuve de résilience et d'innovation, le DUF assure par une gestion financière et sincère de son budget la mise en œuvre de projets ambitieux à destination des habitants et usagers du territoire.

Cela passe par la qualité de service aux citoyens, notamment dans les domaines de l'assainissement et de la gestion des déchets. Il est également essentiel de mieux appréhender le coût de nos politiques publiques et de prévoir leur financement à long terme, tout en visant un équilibre budgétaire. La trajectoire de maîtrise budgétaire de nos budgets annexes est conforme à nos prévisions et elles sont surtout sincères et réalistes.

Malgré un contexte incertain, près de 17,4 millions d'euros ont été alloués à divers projets d'investissement entre 2021 et 2024. Pour la période 2025-2026, l'effort financier va se poursuivre avec la construction d'un centre de santé.

Il est impératif de proposer un projet ambitieux qui concilie cohésion territoriale, justice et équité dans l'effort, ainsi que solidarité envers nos communes rurales.

Je propose donc de renforcer, dans nos six orientations, la volonté de maintenir le développement économique comme la priorité. Comme le confirment les derniers chiffres du Département de la Moselle, le DUF est l'un des territoires avec le moins de bénéficiaires de Revenu de Solidarité Active. Notre responsabilité est de favoriser la création et le maintien d'emplois locaux dans notre action quotidienne, en stimulant l'économie et les services associés.

Les projets menés avec succès doivent être poursuivis, et d'autres initiatives doivent être lancées cette année dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement.

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 4 AXES DE DEVELOPPEMENT : SOUTIEN A L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES, AUX ARTISANS, COMMERCANTS ET PETITES ENTREPRISES, AINSI QU'AUX AGRICULTEURS ET L'ADAPTATION DE NOTRE OFFRE HOTELIERE ET DE RESTAURATION

1. La poursuite des travaux d'aménagement d'envergure des zones d'activités :

Les procédures d'extension des ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

- ZAC DU PARC INDUSTRIEL DU DISTRICT NORD DE FAULQUEMONT : Acquisition d'un terrain localisé au nord-est de Faulquemont. Ce projet vise à se positionner comme candidat auprès de la Région Grand Est dans le cadre de sa réflexion sur l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique II 2022-2028 (SRDEII) à la labellisation de territoires d'industrie.
- ZAC DE CREHANGE
- Poursuite de la commercialisation des parcelles de la ZI de Faulquemont.
- Projets de création de parcs photovoltaïques sur le site du Carreau de la Mine

2. L'accompagnement financier des artisans, commerçants et petites entreprises :

- Par le biais du règlement ADICAPE, ajusté selon les besoins réels du territoire.
- Le soutien au pôle entrepreneuriat de Lorraine
- Le soutien de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

3. Le soutien aux agriculteurs dans le cadre du maintien et de la création de l'emploi

- L'adoption du règlement a permis de mettre en place la commission qui instruit les demandes et ainsi proposer de développer des axes et soutiens notables pour les agriculteurs.

4. Adéquation des besoins et de l'offre hôtelière et de restauration de la zone industrielle

- Force est de constater que l'offre hôtelière et de restauration ne répond pas totalement aux besoins des industriels et des partenaires. Il s'agit pour le DUF de favoriser la synergie entre les besoins exprimés en facilitant les implantations potentielles.

DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

1. La poursuite des opérations structurantes (POE, recrutements directs ou indirects et formations « à la carte ») à la demande des entreprises locales sur des projets spécifiques, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi : FRANCE TRAVAIL, GEME, MISSION LOCALE, WIMOOV, CAP EMPLOI, etc.
2. Le Centre Raymond BARD a lancé son projet de rénovation de l'hébergement des stagiaires venant de la Région Grand Est et accueillis par le centre. L'Etat et le DUF sont partenaires pour

soutenir ce projet. Il s'agit également de poursuivre notre soutien au lycée Professionnel inter-entreprises (LPI) et défendre sa spécificité industrielle.

3. Le centre de formation à destination des travailleurs sociaux a ouvert à la rentrée 2024. L'IRTS a une stratégie de développement des formations sur notre territoire.
4. De plus, le SDIS a manifesté son intérêt de créer un centre de formation pour les sapeurs-pompiers sur le site du Carreau de la Mine. Une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée, il convient désormais de poursuivre la réhabilitation en 2025.

EN MATIÈRE DE PROJETS STRUCTURANTS ET DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

1. Le plan local d'urbanisme intercommunal a été lancé. Il va déterminer pour les années à venir des axes importants de développement et principes pour notre territoire. La phase de diagnostic sera prochainement présentée aux différentes instances. C'est un projet qui s'étale sur 3 ans minimum.
2. La Dotation d'Aménagement Communautaire couvre la période 2024-2026 pour soutenir les communes dans leurs projets d'investissement. Un groupe de travail s'est réuni pour faire évoluer le dispositif en simplifiant l'instruction et en actualisant les enveloppes. Des arbitrages seront rendus en bureau et en Conseil Communautaire.
3. Le FPIC, part communale continuera à être pris en charge par le DUF. En 2023, l'effort financier était de 201 895 €.
4. L'accès au point justice organise des permanences en matière d'accès aux droits y compris pour les chefs d'entreprises. Un renforcement de la lisibilité des associations dans le domaine de l'habitat a été engagé par la proposition de l'Etat de lancer une convention cadre pour plusieurs années.
5. Enfin, le financement de la part communale du SDIS continue d'être pris en charge par le DUF.

EN MATIÈRE DE POLITIQUE SANITAIRE ET SOCIALE, ET PETITE ENFANCE

1. Dans le domaine de la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, notamment, il s'agit de coordonner avec la CAF le projet de convention territoriale en proposant d'organiser les différentes instances : comité de pilotage et comité technique. Un projet spécifique, « j'apprends à nager » s'est tenu en 2024 et a rencontré un succès. Ce projet va être reconduit pour les enfants du territoire avant l'été 2025.
2. En matière de santé, la signature du pré-projet du contrat local de santé est effective. Il s'agit de formaliser des actions spécifiques par territoire dont a la charge la coordinatrice du CLS. La création d'un centre de santé s'inscrit complètement dans les constats du diagnostic et la mise en œuvre opérationnelles est prévue en 2025-2026. Le GMSI sera locataire des futurs locaux. Le projet est soutenu par l'ARS, l'Etat et la Région.

DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL ET TRANSITION

1. L'enjeu est de pouvoir maîtriser le coût de nos fluides en engagement des investissements notables et d'en assurer le pilotage par une maintenance intelligente (GTB),
2. La transition environnementale passe aussi par une volonté politique de raccorder à l'assainissement collectif des communes exclues du programme de l'Agence de l'Eau. Les opérations de travaux pour la commune de Fouligny sont sur le point d'être achevées. Les aléas climatiques ont retardé le planning initial.

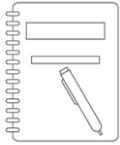
Les efforts vont se poursuivre avec le lancement des marchés pour les communes de Vittoncourt, Voimhaut et Adaincourt. Des financements de l'Agence de l'eau sont attendus. En parallèle, il convient de résorber l'absence d'assainissement de la zone industrielle de Longeville les St Avold qu'il convient de phaser sur plusieurs années. L'effort financier est important.

3. Dans le cadre de la politique « déchets », des investissements conséquents ont été entrepris. Ces efforts se sont traduits par l'agrandissement de la déchetterie de Faulquemont pour permettre la rotation des bennes. En ce qui concerne la déchetterie de Longeville, il a été engagé une mise en conformité afin de respecter nos engagements.
En parallèle, la refonte des règlements de collecte des déchets permet d'offrir un service d'accueil de qualité avec des horaires plus amples et répondant aux besoins des usagers notamment le samedi.
4. Il s'agit désormais d'adapter le service aux besoins des usagers dans une logique de flux et de transferts et aussi pour répondre aux incivilités du quotidien. Des caméras ont commencé à être déployées pour verbaliser par l'intermédiaire des pouvoirs de police du Maire les contrevenants.

DANS LE DOMAINE DU RAYONNEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE

1. Poursuite du soutien aux communes dans le cadre de projets à rayonnement districale menés par les associations, dans les domaines culturels, sportifs et artistiques notamment. L'engagement auprès des scolaires est une constante au travers de nos équipements la piscine districale et le Golf notamment.
2. Accompagnement des associations engagées dans la rénovation du patrimoine, et la valorisation de son environnement. Le DUF s'inscrit dans cette démarche en soutenant par des investissements utiles et nécessaires les mises aux normes électriques et d'étanchéité des ouvrages concernés. A la faveur de l'étude réalisée, il convient de construire désormais un cadre global avec les communes concernées, les associations, l'Etat et nos partenaires tels que le Département notamment.
3. Organiser un temps fort autour d'une exposition photos sur les 50 années du DUF. Les photos retraçant cette période sont en cours de recensement pour permettre de valoriser les évolutions et les étapes clés de notre territoire.

Bien évidemment, ces programmes de développement sont réalisés dans une démarche durable qui allie nécessairement les impératifs d'attractivité du territoire (création de richesse économique, maintien des emplois locaux, innovation industrielle) aux principes fondamentaux de l'écologie transversale.



La situation du DUF :

Analyse financière prospective

*Une analyse prospective est un exercice de **prévision financière à hypothèses données**.*

Il est important d'être conscient que de nombreuses incertitudes pèsent sur ces hypothèses (activité économique, évolution sociodémographique, conséquences de la réforme territoriale, de la fiscalité locale...), d'autant que le développement économique est une caractéristique majeure du DUF.

Il convient donc d'interpréter avec une très grande prudence les données indiquées dans cette prospective.

Objectifs

L'analyse prospective vise avant tout à mesurer la capacité financière du DUF à mettre en œuvre ses projets à l'horizon 2026 :

- ⇒ En tenant compte des investissements et des actions envisagés
- ⇒ En tenant compte des contraintes exogènes qui affecteront l'élaboration des budgets sur cette période

Contexte de la prospective

Environnement national

- ⇒ Une Loi Spéciale à la place de la Loi de Finances

Environnement local

- ⇒ Maîtriser l'évolution de nos charges de fonctionnement par des investissements vertueux,
- ⇒ Maîtriser le coût des politiques déchets et assainissement

➤ **Les engagements financiers du DOB 2023 sont respectés en 2024 :**

Les engagements du DOB 2023	Les résultats financiers de 2024
<ul style="list-style-type: none">➤ Garantir un fonds de roulement à 6 millions➤ Un ratio de désendettement en situation satisfaisante (soit entre 6 et 10 ans maximum)➤ Dégager une épargne nette, soit plus d'1 million chaque année	<ul style="list-style-type: none">➤ Fonds de roulement à 6,5 millions➤ Ratio de désendettement de 5,2 ans➤ Epargne nette d'2,9 millions

A) Le budget annexe gestion des déchets

Dans un contexte où la gestion des déchets représente un enjeu majeur pour les collectivités, la section de fonctionnement du budget annexe gestion des déchets s'équilibre à 4,6 millions d'euros de recettes et de dépenses.

Lors de la commission environnement et développement durable du 22 janvier 2025, l'équilibre de la section de fonctionnement a été proposé par :

- Une subvention d'équilibre du budget général de 200 000 € (rappel 1 179 k€ en 2023, 282 k€ en 2024)
- Une estimation du reversement des douzièmes relatifs au traitement des déchets de 2024 de 250 000 €, diminué à 180 000 € à la suite de la délibération du SYDEME de décembre 2024.
- Le report de l'excédent de 2024 de 301 000 €
- Les recettes annuelles reversées par le SYDEME de 686 000 €
- Les nouvelles recettes des biodéchets estimées à 6 000 €
- Le renouvellement du marché de services de collecte qui engendre une réduction des dépenses de 88 000 € sur l'exercice 2025
- Le maintien des tarifs de la redevance de 2024 pour les particuliers et professionnels

Pour l'année 2025, des investissements stratégiques sont prévus afin d'améliorer les infrastructures de gestion des déchets :

- Renouvellement des bornes : 32 000 €
- Plateformes : 27 000 €
- Cales pour les points d'apport volontaire : 10 000 €

Les grands équilibres financiers du budget annexe gestion des déchets :

	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	416 649	170 919
Fonds de roulement en fin d'exercice	170 919	- 149 084
Epargne nette	- 210 786	- 293 253

B) Le budget annexe assainissement

L'assainissement est un enjeu majeur pour la santé publique et la protection de l'environnement.

Pour l'année 2025, le budget assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 3 151 123 €. Cet équilibre est essentiel pour assurer un fonctionnement efficace des infrastructures d'assainissement.

Les principales sources de recettes incluent la redevance d'assainissement, estimées à 1 838 805 € (tarifs identiques à 2024) payée par les usagers, la refacturation des travaux, la participation pour assainissement collectif (PAC), la subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 456 500 €.

Une réflexion est actuellement menée pour optimiser les recettes telles que les rejets des industriels et les dépotages.

Des investissements de grande ampleur, lissés sur plusieurs exercices, sont prévus pour :

- Moderniser et entretenir les infrastructures d'assainissement, garantissant ainsi leur bon fonctionnement et leur conformité aux normes environnementales : changement des équipements récurrents (235 175 € HT)
- Fin des travaux de mise aux normes de l'assainissement à FOULIGNY (1,9 millions €)
- Mise aux normes de l'assainissement ADAINCOURT, VOIMHAUT et VITTONCOURT (3,2 millions €)
- Travaux d'assainissement de la zone industrielle de Longeville-Les-Saint-Avoid (3,2 millions €),

Les grands équilibres financiers du budget annexe assainissement :

	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	- 314 587	338 076
Fonds de roulement en fin d'exercice	338 076	106 748
Epargne nette	- 56 738	- 81 328
Ratio de désendettement	9,9	9,1

C) Le Budget Général

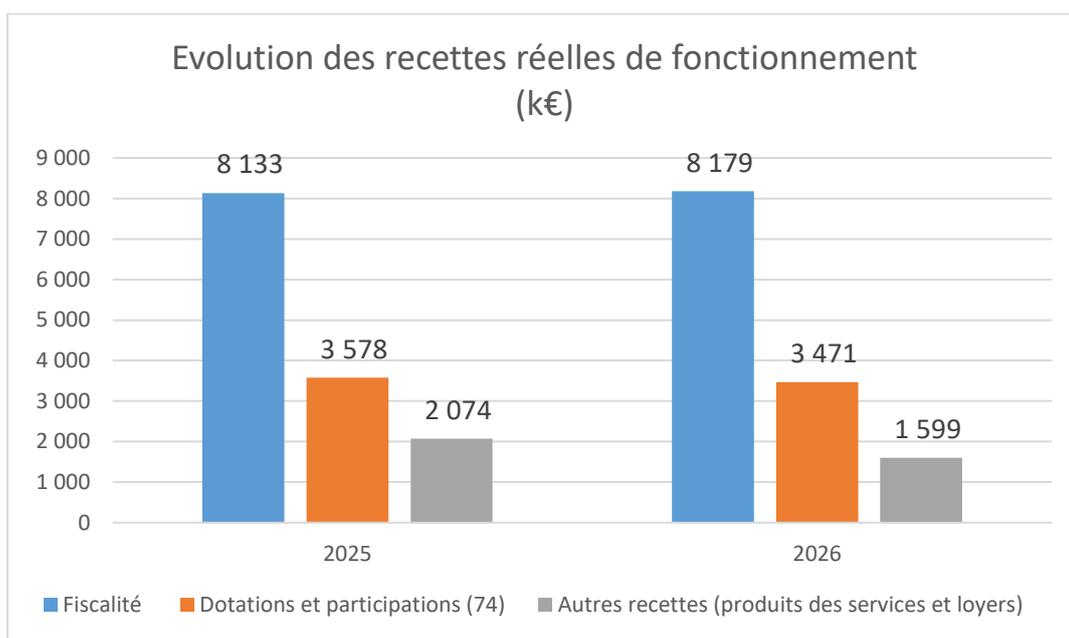
L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

○ Les recettes :

Les projections d'évolutions des recettes pour la période 2025/2026 mettent en lumière des défis importants, notamment le gel des compensations de l'État et la baisse des recettes de loyers dès 2026 pour le DUF. Il est crucial de continuer à surveiller ces évolutions et d'adapter notre stratégie budgétaire en conséquence.

Ces projections d'évolutions ont été réalisées sans Loi de Finances, en s'appuyant sur une analyse des évolutions constatées les années précédentes (étude rétrospective) et sur les informations disponibles à ce jour :

- l'évolution de l'enveloppe nationale DGF,
- la revalorisation annuelle des bases (1,7%),
- le gel des compensations versées par l'Etat,
- la baisse des recettes loyers à compter de 2026 avec la fin du crédit-bail VIESSMANN (-860 000 € dès 2026)



Evolution des bases de la fiscalité directe locale

L'hypothèse de croissance des bases d'imposition :

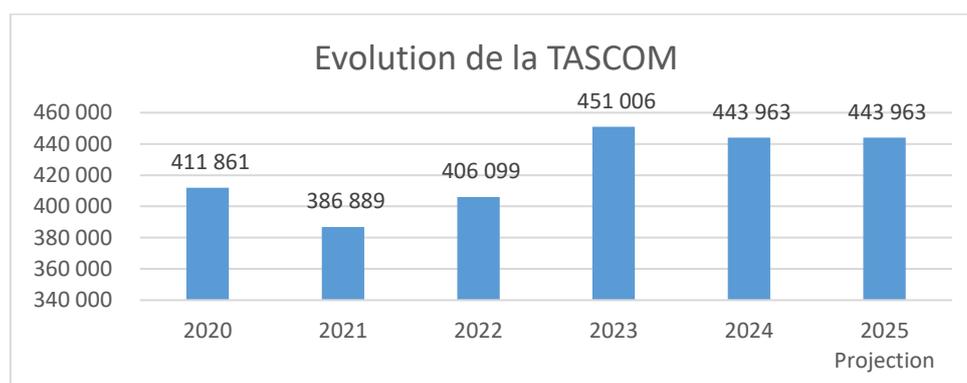
- ⇒ Le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est fixé par le rapport entre l'indice d'inflation harmonisé de novembre N-1 et novembre N-2 : il est de 1,7% pour 2025.

- Evolution prévisionnelle de la revalorisation des bases de notre fiscalité directe

	Bases fiscales 2024	Produits fiscaux 2024	Bases fiscales 2025	Estimation des produits fiscaux 2025
TH SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	729 709	59 252 €	742 114	60 260 €
FB	25 484 672	136 470 €	25 917 911	138 790 €
FNB	977 918	38 530 €	977 918	38 530 €
CFE	9 643 144	1 873 663 €	9 836 007	1 911 136 €
Produit		2 107 916 €		2 148 716 €

- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

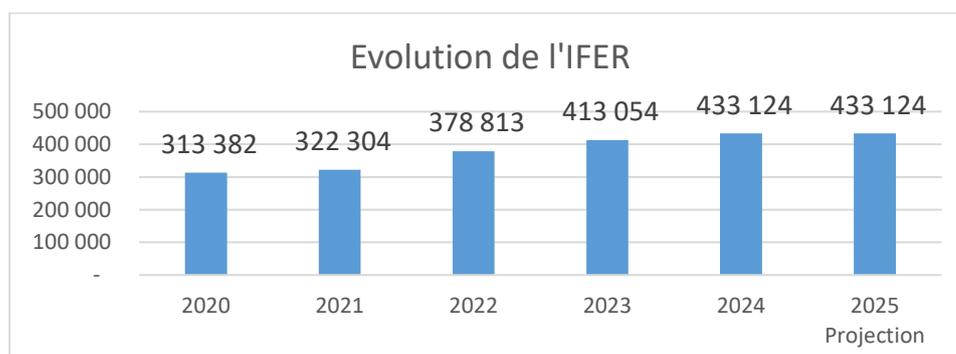
Cette taxe concerne tous les commerces qui exploitent une surface de vente de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxes à partir de 460 000 €. La diminution constatée en 2021 résulte de la fermeture de plusieurs commerces en 2020.



Conformément au décret du 02/06/2021 : tous les établissements réalisant moins de 3 800 € de chiffre d'affaires/m² et dont la surface est inférieure à 600 m² sont concernés par un abattement de 20 % sur cette taxe.

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'IFER concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Chaque catégorie d'installation fait l'objet de règles d'assiette et de calcul de l'imposition spécifique.



- La dotation globale de fonctionnement (DGF)

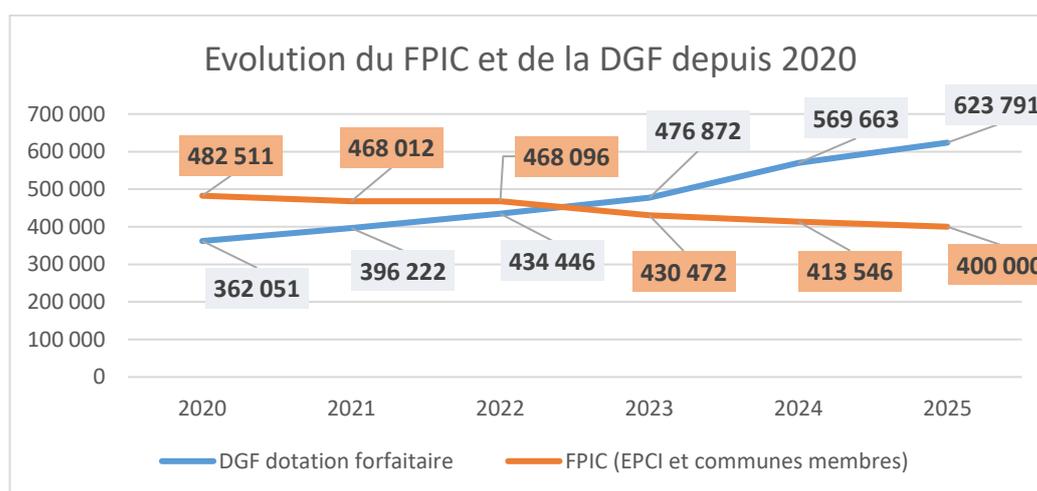
Pour 2025, le montant de la DGF augmente de 0,6% avec la réforme de la dotation d'intercommunalité de 2019.

Il est à noter que la participation cumulée du DUF au redressement des finances publiques de 2014 à 2025 s'élève à 6 045 161 €.

- Le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « dites riches » pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La participation cumulée de 2012 à 2025 est de 4 751 179 €

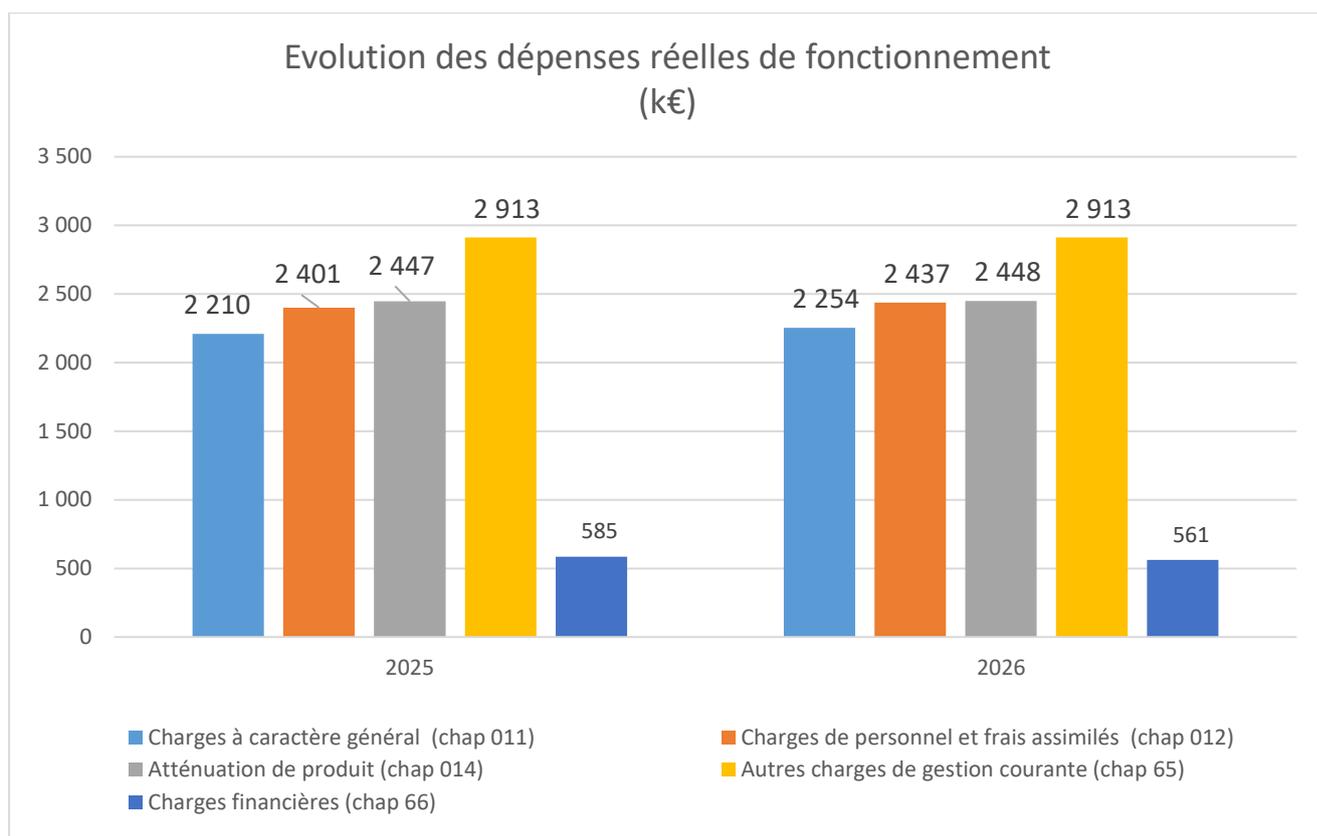


o Les dépenses

L'objectif 2025-2026 est la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour réaliser l'ensemble des projets d'investissement.

Cela se caractérise par :

- un recours moindre à des bureaux d'études grâce à l'internalisation des prestations réalisées par le personnel du district (veille juridique, SIG)
- l'optimisation des achats réalisés sous forme de marchés publics en veillant à une meilleure mise en concurrence,
- l'amélioration du pilotage à l'aide de tableaux de bord.



Le contexte économique et budgétaire actuel ne doit pas freiner notre ambition d'investir.

Nous disposons en effet de moyens financiers suffisants pour enclencher des leviers d'action nous permettant de continuer à investir intelligemment :

- Une capacité d'autofinancement raisonnable,
- Un niveau de fonds de roulement suffisant,
- Une capacité d'endettement qu'il convient de maintenir à un niveau satisfaisant.

Projection des épargnes :

	2025	2026
Epargne de gestion	3 817 304	3 193 300
Intérêts de la dette (art 66111)	598 767	567 805
Epargne brute	3 218 537	2 625 495
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 500 918	1 561 844
Epargne nette	1 717 619	1 063 651

Le taux d'épargne brute, est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de la section de fonctionnement. L'expérience démontre qu'un seuil critique se situe autour de 10-12%.

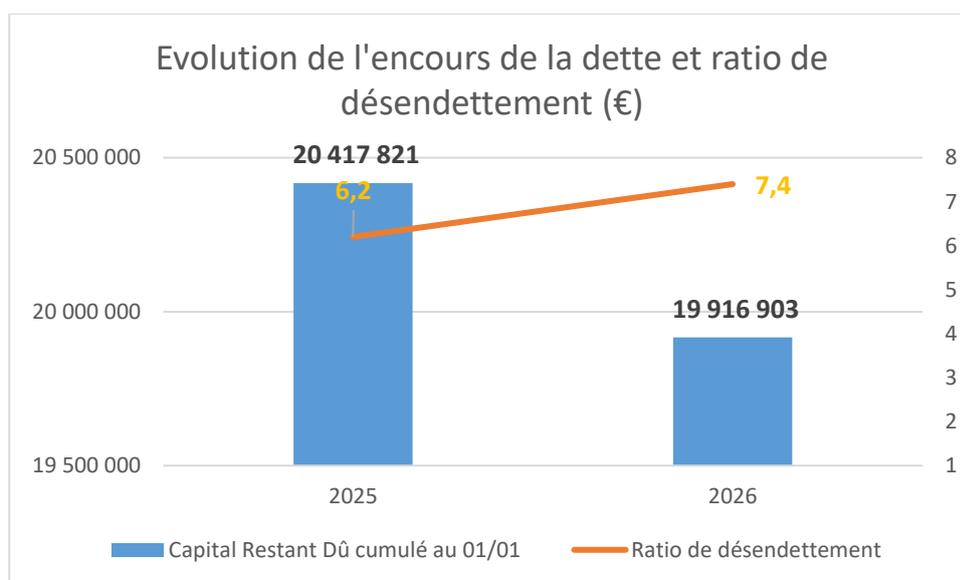
En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.

Projection du fonds de roulement :

Le fonds de roulement représente le cumul des excédents et déficits des sections de fonctionnement et d'investissement.

	2025	2026
Fonds de roulement en début d'exercice	6 406 986	1 805 444
Résultat de l'exercice	- 4 601 542	- 723 533
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 805 444	1 081 911

Projection de l'encours de la dette



D) Les recettes et des dépenses d'investissement des budgets consolidés

Je vous propose donc d'actualiser le programme pluriannuel d'investissement (PPI) et de le mettre en œuvre avec les autorisations de programme (AP/CP).

Par nature évolutive, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière.

L'objectif est de faire coïncider la programmation physique des investissements, autour du recensement des opérations d'investissement projetées et de la planification temporelle des réalisations en cours, avec le programme de financement.

La liste des projets consolidés est classée en 4 catégories d'autorisations de programme pour un montant total de **14,8 millions d'€** sur 2025-2026 :

- Les travaux sur nos voiries et acquisitions, pour **6,1 millions d'€**
- Les subventions aux communes et aux partenaires, pour **2 millions d'€**
- Les travaux sur les bâtiments dont le DUF est propriétaire, pour **5,2 millions d'€**
- Les achats de matériels et équipements, pour **1,4 millions d'€**

BUDGET GENERAL	CP 2025	CP 2026	Commentaires
AP SUBVENTIONS	1 168 500 €	784 000 €	DAC antérieure à 2024, DAC 2024-2026, ADICAPE, AGRI, urbanisme, subvention Centre Raymond Bard, parking
AP FONCIER	3 248 188 €		Extension ZI, ZA, viabilisation de terrains
AP TRAVAUX	3 382 388 €	2 225 536 €	Centre de santé, Carreau de la Mine, Besoins en hôtellerie, Travaux voirie, Pilotage maintenance, Golf, Boucles tourisme,
AP MATERIELS	329 100 €	158 000 €	Informatique (dont caméras), mobilier, matériel de piscine
AP ETUDES	186 590 €	110 000 €	PLUI, études énergétiques

Budget annexe assainissement	CP 2025	CP 2026	Commentaires
AP TRAVAUX	1 901 999 €	700 000 €	Mise aux normes de l'assainissement collectif
AP MATERIELS	369 453 €	200 000 €	Matériel stations d'épuration

Budget annexe gestion des déchets	CP 2025	CP 2026	Commentaires
AP TRAVAUX	27 000	-	Plateformes PAV
AP MATERIELS	32 000 €	32 000 €	Remplacement ou extension de PAV

Les projets principaux à court et moyen terme sont classés par ordre décroissant d'importance :

- Mise aux normes de l'assainissement collectif (fin de Fouligny, Voimhaut/ Adaincourt/ Vittoncourt et ZIL de Longeville-lès-Saint-Avoid) : 7 400 k€
- Centre de santé : 3 500 k€
- Subventions de soutien aux communes : 1 200 k€

Et sont financés en fonction de leur réalisation physique par :

- Fonds de roulement : 5 200 k€
- Subventions : 4 087 k€
- Emprunt : 2 940 k€
- Epargne nette : 2 100 k€
- FCTVA : 505 k€

Les hypothèses retenues permettent d'atteindre de manière consolidée les résultats suivants en 2025 et 2026 :

	2025	2026
Epargne nette	1 450 k€	689 k€
Fonds de roulement en début d'exercice	6 509 k€	2 314 k€
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 314 k€	1 039 k€
Ratio de désendettement	7,1	8,4

Le niveau d'épargne et le ratio de désendettement garantissent au DUF une situation saine financièrement, ce qui lui permettrait de poursuivre sa stratégie d'investissement.